

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 610

présenté par

M. Ravier, Mme Anthoine, Mme Audibert, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Benassaya,  
Mme Boëlle, M. Bony, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bourgeaux, Mme Corneloup,  
M. Emmanuel Maquet, M. Pauget, M. Reda, Mme Serre, M. Teissier, Mme Trastour-Isnart,  
M. Pierre-Henri Dumont et M. Therry

-----

**TITRE**

Compléter le titre du projet de loi par les mots :

« et la lutte contre l'islamisme politique, radical et séparatiste ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à compléter l'intitulé du projet de loi.

En effet, ce projet de loi ayant changé plusieurs fois d'intitulé avant son dépôt définitif du 9 décembre dernier, il a perdu l'un des fondements même de son élaboration : la lutte contre l'islam politique, l'islam radical et le séparatisme islamiste.

Bien que la loi doive avoir une portée générale, la peur de nommer les choses et éviter de stigmatiser le dévoiement extrême d'une religion, conduit à des amalgames et des dommages collatéraux, et est donc proposé de réintégrer dans le titre la notion d'islamisme politique, radical et séparatiste.